



## Executive Board

Luigi Carrozzini  
*Business Manager*

Robert Da Silva  
*President*

Carlo Trunzo  
*Vice-President*

Shawn McLaughlin  
*Secretary-Treasurer*

Steve Di Nardo  
*Recording Secretary*

Michael Di Pentima  
Duncan McDonnell  
*Executive Board  
Members*

6 Corvus Court  
Ottawa, ON  
K2E 7Z4

Telephone No.:  
(613) 521-6565

Toll free No.:  
1-800-267-9762

Fax No.:  
(613) 521-6580

# LIUNA!

## Section locale 527

juin 2017

Cher Membre,

Nous sommes heureux d'annoncer le 11<sup>ème</sup> anniversaire du Fonds de bourses d'études de LIUNA Section locale 527. Tel que les années précédentes, il aura un minimum de 10 bourses d'études disponibles pour les enfants à charge des membres de LIUNA Section locale 527; une bourse d'étude de 3 000,00\$ sera attribuée aux candidats (tes) qui fréquentent une université canadienne alors qu'une bourse d'étude de 2 000,00\$ sera attribuée aux candidats (tes) qui fréquentent un collège canadien reconnu pour l'année scolaire **2017/2018**.

Les bourses d'étude ne sont pas limitées aux étudiants de première année et peuvent être attribuées plus d'une fois. Une bourse d'étude peut aussi être accordée à la même famille avec deux ou plusieurs personnes à charge aux études postsecondaires.

Veillez noter que les bourses sont limitées aux enfants des membres et que les membres ne sont pas admissibles.

**Le Fonds de bourses d'études de LIUNA Section locale 527 continuera d'offrir aux enfants des membres qualifiés une bourse de 500,00\$ s'ils ont terminé avec succès l'année scolaire 2016/2017 dans un collège ou une université et n'a pas reçu une bourse d'étude pour cette année scolaire.**

Le formulaire d'application pour une bourse d'étude et le formulaire de références requis pour l'application à la bourse d'étude ainsi que le formulaire d'application pour la bourse éducative peuvent être retrouvés sur notre site web au <http://liunalocal527.com/benefits/scholarship-fund/scholarship-fund-forms/>. Nous vous encourageons à fournir ces informations à vos enfants qui sont qualifiés (selon les règles d'éligibilité énumérées ci-dessous). Si vous êtes incapables d'obtenir les documents nécessaires en ligne, veuillez contacter notre bureau pour demander les formulaires dont vous avez besoin.

Veillez noter que les étudiants ayant reçu une pleine bourse d'un établissement postsecondaire ne sont pas admissibles au programme de bourses d'études, mais peuvent recevoir la subvention scolaire de 500,00\$.

Il y a deux étapes dans le processus de sélection. Durant l'étape I, les demandes soumises seront examinées par les fiduciaires du Fonds de bourses d'études de LIUNA Local 527 afin de déterminer l'éligibilité des membres.

Si le membre est éligible, la demande passera à l'étape II, où elle sera évaluée par un comité de sélection composé de dirigeants communautaires.

Pour déterminer l'éligibilité des membres à l'étape I, les critères sont les suivants :

1. Le membre doit faire partie d'une convention collective pour laquelle l'employeur contribue au Fonds des bourses;
2. Le membre doit avoir accumulé, à son crédit, 500 heures de travail au cours d'une période de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2016;
3. Le membre doit être en règle avec le syndicat durant le processus de sélection et d'attribution des bourses et durant la période d'accumulation des heures dont il est fait état ci-dessus. Pour les bourses éducatives, le membre doit être en règle pour 12 mois consécutifs (avant d'appliquer).



Tous les candidats passant à l'étape II doivent satisfaire les critères suivants :

1. Le candidat doit avoir été désigné comme *personne à charge* par le membre sur le formulaire d'inscription au bureau du Régime de prestations des membres de LIUNA, Section locale 527;
2. Le candidat doit avoir commencé un programme d'étude postsecondaire avant d'atteindre leur 25<sup>ème</sup> anniversaire ;

**Pour les demandeurs de bourses d'études (2 000,00\$ ou 3 000,00\$) :**

3. L'étudiant doit fournir une preuve d'acceptation de son inscription à temps-plein dans une université ou un collège canadien, dans un programme d'une durée minimale de deux ans, et il doit fournir preuve du paiement des droits de scolarité pour les trimestres d'automne/hiver 2017/2018;
4. L'étudiant doit fournir un relevé de notes démontrant qu'il a obtenu une moyenne minimale de 70 % pour l'année scolaire 2016/2017;
5. L'étudiant doit fournir un curriculum vitae qui comporte une description de leur participation communautaire et leur bénévolat après l'école;
6. L'étudiant doit fournir le formulaire de référence complété par un employeur ou un enseignant indiquant l'éthique de travail de l'étudiant;
7. L'étudiant doit présenter une dissertation d'au moins 500 mots (maximum de 1000 mots) sur le sujet suivant «**Comment les médias sociaux ont-ils eu un impact sur la société, c'est effet positif et négatif** » toutes les dissertations deviennent la propriété du Fonds de bourses d'études;
8. L'étudiant doit remettre les formulaires et la documentation demandée au plus tard le 14 juillet, 2017.

**Pour les demandeurs de subvention scolaire (500,00\$) :**

9. L'étudiant doit fournir un relevé de notes démontrant qu'il a réussi l'année 2016/2017 dans un collège ou une université canadienne avec une moyenne minimale de 65%;
10. L'étudiant doit soumettre un formulaire de demande de bourse complété au plus tard le 14 juillet, 2017; même les candidats dont l'année scolaire ne sera pas terminée avant la date limite. Toutefois, la documentation requise peut être soumise à une date ultérieure, comme indiqué sur la demande de bourse, mais ne peut pas être reçue après la fin de l'année.

**Veillez noter que les candidats qui n'ont pas été sélectionnés en 2016 pour une bourse d'étude pour l'année scolaire 2016 / 2017 peuvent possiblement qualifier pour la subvention scolaire de 500,00\$. (Veillez soumettre toutes documentations mentionnées ci-haut).**

En septembre 2017, les candidats recevront par écrit les choix du comité indépendant de sélection du Fonds. Aucun renseignement sur le statut de la demande ne sera fourni par téléphone.

Veillez noter que le montant versé à titre de bourse par le programme de LIUNA n'est pas imposable. Par conséquent, conformément aux réglementations de l'Agence du revenu du Canada (l'ARC), un T4A doit être remis à tout individu qui reçoit une bourse et celui-ci devra être envoyé avec votre déclaration d'impôt.

Nous présentons nos meilleurs vœux de succès aux candidats.



Luigi Carozzi,  
Pour le Fonds des bourses, LIUNA, Section locale 527